

LES RAFFINEURS RECONDUISENT LEUR GRÈVE ! POUR LE RETRAIT DE LA LOI « EL KHOMRI » LA LUTTE DOIT CONTINUER !

Depuis trois semaines, les salariés du raffinage sont dans la lutte, en grève 24/24, pour exiger le retrait de la loi antisociale dite « loi travail ».

Après les assemblées générales de ce jour, les raffineries de Grandpuits, Donges et Gonfreville ont décidé de reconduire une nouvelle fois le mouvement de grève. Les raffineries de La Mède, Lavéra et Feyzin sont elles aussi toujours dans le mouvement : **aucun produit pétrolier ne sort de ces 6 sites, représentant 80 % de la production française. Un nouveau point sera fait mardi avec les salariés.**

Honneur aux grévistes, qui ont compris que cette loi El Khomri est la mise en place d'une véritable « mondialisation » et d'une mise en concurrence à l'intérieur de nos frontières, entre les statuts des entreprises qui pourront déroger à la convention collective et au Code du travail !

Hier, la direction de Total a monté une **intox**, reprise sans vérification par de nombreux médias, affirmant que Donges redémarrait. Non seulement la raffinerie n'a jamais redémarré, mais l'assemblée générale de ce jour vendredi 3 juin, avec 95 % des salariés de production qui choisissent de reconduire la grève à Donges, un taux plus fort que le premier jour, est un camouflet face à ces allégations.

Autrement plus grave est la tentative actuellement en cours de Total d'envisager coûte que coûte un redémarrage à Gonfreville et à Donges **avec un effectif non-gréviste insuffisant aux minima requis pour assurer la sécurité dans une raffinerie.**

La direction du groupe Total veut-elle être responsable d'un nouvel AZF ? Quelle est la réponse des préfets de la République face aux exactions de cette entreprise détenue par des intérêts privés, et qui n'hésite pas à mettre en danger les populations et les salariés pour assurer ses gigantesques profits ? Qui sera redevable demain devant les riverains en cas de catastrophe industrielle ?

Cette loi travail n'est pas respectable et notre combat est juste.

Nous, salariés du raffinage, faisons et ferons respecter notre droit de combattre cette loi El Khomri par la grève.

En matière **d'approvisionnements de carburants**, à la pénurie initiale de « panique » largement due à la ruée des automobilistes, se substitue aujourd'hui une **pénurie, bien plus profonde et durable**, qui est une pénurie réelle de produits. **De nombreux dépôts sont vides**, devant lesquels les barrages militants sont devenus inutiles, le dernier en date étant celui de Saint-Priest à Lyon.

Les deux seules raffineries en fonctionnement sont alimentées depuis longtemps maintenant par les **stocks stratégiques**, il ne leur reste que quelques jours de pétrole brut. **Une première** : des stocks militaires sont mêmes utilisés pour alimenter aujourd'hui les dépôts, du jamais vu ! Cette situation est due tant à la grève des raffineurs que celle dans les installations portuaires du Havre, de Fos sur Mer et de Lavéra.

Le gouvernement ne doit plus s'entêter. Des salariés de plus en plus nombreux nous rejoignent dans la lutte, y compris ceux du secteur public qui ont compris qu'ils seront victimes de cette loi dans un avenir proche, si elle est maintenue. La CFE-CGC annonce elle aussi que cette loi est inutile. **Où est la minorité ?** Au gouvernement, qui est piloté par sa frange la plus réactionnaire, et qui s'entête pour des stratégies électoralistes qui n'ont rien à voir avec le sujet.

Cette situation critique pour la population et l'économie peut être réglée en quelques heures, par le simple retrait de la loi El Khomri.

Nous avons en France un nombre de grèves explosant tous les compteurs, et des initiatives d'action de toutes sortes dans les territoires. **Amplifions ce mouvement de fond.**

CETTE LOI EST NEFASTE POUR NOUS, NOS ENFANTS, NOTRE SYSTEME SOCIAL TOUT ENTIER !

**LES INTIMIDATIONS ET LES PROVOCATIONS N'Y FERONT RIEN !
LE COMBAT CONTINUE ! JUSQU'AU RETRAIT !**



NON au CHANTAGE !
NON à la DICTATURE !
POUR LE RETRAIT DE LA LOI « EL KHOMRI »
LA LUTTE DOIT CONTINUER !

Depuis plus de deux semaines, les salariés des sites de Donges, Feyzin, Flandres, Grandpuits, La Mède et Normandie, sont dans la lutte pour exiger le retrait de la loi antisociale dite « Loi Travail ».

Mais la direction de TOTAL n'a qu'une idée en tête : casser le mouvement de grève, stigmatiser les grévistes et monter les salariés les uns contre les autres.

Largement aidée par une organisation qui n'a plus de syndical que le nom, et qui se trompe définitivement de combat, elle n'a pas cessé les provocations en tout genre.

Dernière en date : l'organisation d'un soi-disant référendum, dont le résultat serait censé dicter le comportement des salariés en grève.

Mais la direction et ses fidèles valets semblent avoir oublié que le droit de grève est un droit individuel et constitutionnel ! Personne ne peut empêcher son exercice ! Ni la direction, ni ses collabos !

Même s'ils en rêvent, la suppression du droit de grève dans le pétrole n'est (pas encore ?) à l'ordre du jour. Le prochain amendement à la loi travail ?

OUI, la grève est un droit et la CGT compte bien le défendre et continuer à le faire valoir !

OUI le combat des salariés mené contre la loi El Khomri est juste : les reculs sociaux ça se combat !

OUI l'entreprise TOTAL est concernée par cette loi, malgré les affirmations de la direction. Nous n'avons aucune garantie écrite qu'une fois en place, la direction n'appliquera pas les mesures antisociales de cette loi pour diminuer nos acquis.

**CETTE LOI EST NEFASTE POUR NOUS, NOS ENFANTS,
NOTRE SYSTEME SOCIAL TOUT ENTIER !**

LES INTIMIDATIONS ET LES PROVOCATIONS N'Y FERONT RIEN !

LE COMBAT CONTINUE ! JUSQU'AU RETRAIT !



LOI « TRAVAIL »

Poursuivre la lutte jusqu'au retrait ! Pour gagner un code du travail protecteur

Loin de refluer, la mobilisation pour le retrait du projet de loi « travail » s'élargit et s'enracine. Outre les journées unitaires de grève, les appels à la grève dans les transports (SNCF, RATP, transports aériens) ou dans plusieurs branches de l'industrie se multiplient. Les grèves des raffineries et dépôts de carburants, des ports, se sont étendues aux centrales et à d'autres secteurs, elles constituent un point d'appui important pour obtenir le retrait du projet de loi. Face à cela, le gouvernement multiplie les provocations pour briser les grèves en recourant aux forces de l'ordre et refuse toute discussion.

Les salarié-es de droit privé

Dans le champ de notre Fédération, où prédominent les entreprises de très petite taille dans le secteur associatif, du sport, de la formation et de l'enseignement privé, les conventions collectives forment encore un socle protecteur. Renvoyer la négociation au niveau de l'entreprise, c'est condamner les salarié-es au dumping social, et parmi les plus fragiles : les femmes et les précaires.

Pourtant la mobilisation ne faiblit pas, malgré les pressions et les chantages patronaux.

Les personnels de la Fonction publique concernés

Nous sommes toutes et tous concerné-e-s par ce projet de loi. Outre les dispositions concernant la médecine du travail ou encore l'inversion de la hiérarchie des normes, à chaque fois que le code du travail a été changé, les gouvernements ont ensuite modifié le Statut Général de la Fonction publique.

C'est ainsi qu'un rapport vient d'être rendu concernant le Statut Général de la Fonction publique. Ce rapport propose une augmentation du temps de travail.

Alors que les agents publics ont perdu 14 % de leur pouvoir d'achat depuis 2000, le gouvernement veut imposer des grilles de rémunérations qui non seulement ne rattrapent

pas ce pouvoir d'achat perdu mais surtout imposent du clientélisme et de l'injustice, comme le fait la mise en place du RIFSEEP.

Toutes et tous concerné-es

L'inversion de la hiérarchie des normes est une remise en cause des protections des salarié-es car ils se retrouveront directement sous la coupe du patron, à terme elle entraînera la casse des statuts pour les fonctionnaires. Le projet de loi « travail » entend permettre plus facilement les licenciements économiques comme si cela pouvait permettre de s'attaquer au chômage. Enfin, la remise en cause de la médecine du travail va fragiliser encore plus les personnels en souffrance.



Il est possible de faire reculer ce gouvernement, cela ouvrirait de nouvelles perspectives pour la satisfaction des revendications les plus urgentes qui concernent nos secteurs en matière d'emploi, de salaire, de conditions de travail et pour obtenir le retrait des réformes qui enlèvent des moyens, mettent les établissements en concurrence, cassent les cadres nationaux et menacent l'avenir de nos services publics.

Votation citoyenne : prenez la parole !

La démocratie ayant un sens pour les salarié-es, les jeunes, les privé-es d'emplois, les retraité-es, les organisations syndicales et de jeunesse, mobilisées depuis presque 3 mois ont décidé d'une VOTATION CITOYENNE dans les entreprises, les administrations et les lieux d'étude.



<http://votationtravail.fr/>

Solidarité avec les grévistes par les dons aux caisses de solidarité mises en place par les fédérations, par l'adoption de motions de soutien aux salarié-es grévistes.

Pour les versements s'adresser à la FERC
pour obtenir le RIB

Solidarité CGT Mobilisation Retrait Loi Travail,
Confédération CGT – Service Comptabilité
263 rue de Paris - 93516 Montreuil cedex

Manifestation nationale du 14 juin à Paris

L'intersyndicale CGT, FSU, FO, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL a décidé d'une manifestation nationale le mardi 14 juin 2016 à Paris.

Des initiatives auront lieu en Région, nous vous invitons à vous tourner vers les Unions Départementales qui organiseront les déplacements vers Paris.



La FERC appelle à la mobilisation !

Elle appelle à participer à toutes les initiatives qui seront organisées
(Manifestations, rassemblements, AG, réunions publiques, grèves...)
et à préparer dès maintenant

la manifestation nationale du mardi 14 juin 2016

Toutes et tous mobilisé-es jusqu'au retrait !

J'ADHÈRE À LA CGT

NOM :

PRÉNOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE PERSONNELLE :

CODE POSTAL : VILLE :

EMAIL :

SIGNATURE :

en toute liberté

FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION
DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

263, rue de Paris - case 544 - 93515 - Montreuil cedex - Tél. 01 55 82 76 12 - Fax 01 49 88 07 43
Internet : www.ferc.cgt.fr - E-mail : ferc@cgt.fr



6 juin 2016 | Communiqué de la Fédération CGT des Services publics

Blocages dans le secteur des ordures ménagères : poursuite du mouvement Le projet de loi Travail à la poubelle !

Lundi 6 juin, le huitième jour de blocage est engagé sur le site de la TIRU Ivry/Paris 13, première usine d'Ile-de-France de traitement des déchets et ordures ménagères. L'occupation entre dans sa deuxième semaine. Le week-end a été marqué notamment par les nombreux témoignages de sympathie des passants et habitants de la zone (dons de nourriture, d'argent, gestes et mots de soutien...), qui confirment le soutien populaire au mouvement.

Depuis ce matin, quatre des six garages de camions-bennes de la Ville de Paris sont bloqués. Ce sont 300 camions qui ne peuvent pas sortir.

L'usine TIRU de Saint-Ouen est bloquée ce matin.

À Saint-Étienne, pour la sixième journée consécutive, les syndicats des territoriaux de la ville de Saint-Étienne et de son agglomération poursuivent leur action. Quatre sites sont bloqués, paralysant ainsi la collecte et le traitement des déchets sur Saint-Étienne et plusieurs collectivités. La municipalité de Saint-Étienne a eu recours à une entreprise privée pour collecter les ordures dans les quartiers du centre-ville huissier et menace de faire intervenir les forces de l'ordre. La population manifeste régulièrement son soutien aux grévistes. La grève s'est étendue ce matin à Roche la Molière, Saint Genest lerot et La Talaudière.

Le SMECTOM de l'Ariège, qui assure 80 % de la collecte et du traitement dans le département, est bloqué depuis vendredi matin dans le cadre d'une action engagée par l'union départementale et les syndicats des territoriaux.

À Martigues ce matin, les territoriaux de Martigues et Port-de-Bouc bloquent le centre de traitement des déchets traitant les ordures d'Aix/Marseille métropole.

D'autres actions de blocage sont en préparation.

La Fédération CGT des Services publics renouvelle son appel à ses syndicats et militants à soutenir les occupations de site en cours, à engager partout sur le territoire des actions visant à paralyser la collecte et le traitement des déchets pour contribuer au blocage de l'économie, à préparer un 14 juin massif, et à s'emparer de la votation citoyenne, pour gagner le retrait du projet de loi Travail et des négociations pour un Code du Travail du 21^{ème} siècle.

Contact presse :

- Baptiste Talbot : 06 33 05 51 86
- Christophe Couderc : 06 66 16 37 00
- Frédéric Aubisse : 06 20 36 16 40



RÉPONSE AUX PROPOS DE G. PÉPY

La CGT, ses militants et syndiqués ont de tout temps participé activement à la solidarité envers les personnes sinistrées quelle qu'en soit la cause.

Aujourd'hui encore, de nombreux adhérents de la CGT sont sur le terrain et le fait d'être en grève n'entrave en rien leur engagement citoyen.

En quoi une grève des cheminots ou d'autres secteurs d'activité peut-elle interférer sur la montée des eaux dans les départements et localités sinistrés ?

Concernant le trafic ferroviaire, certaines voies ferrées sont sous l'eau et la suspension de l'action des cheminots ne modifiera en rien cette situation.

L'Avenir Social, association créée par la CGT, met systématiquement en œuvre la solidarité financière par la mobilisation de toutes nos structures syndicales pour venir en aide aux victimes de catastrophes naturelles ou de conflits armés en France et partout dans le monde. La CGT n'a de leçon à recevoir de personne sur ces questions-là.

La communication faite par le Président de la SNCF reflète un signe de fébrilité d'un dirigeant d'entreprise prêt à toute forme de communication, y compris la provocation, pour contourner le sujet qui est au cœur de la mobilisation.

G Pépy intime l'ordre à de nombreux cheminots de l'encadrement de quitter leur poste de travail pour mettre un gilet rouge et se rendre sur les quais des gares.

Il a donc des effectifs à disposition pour aller porter de l'aide aux populations sinistrées.

La « suspension de l'action de grève », prônée par G. Pépy, reste largement aujourd'hui de la responsabilité du gouvernement, du patronat et de la Direction SNCF.



FEDERATION NATIONALE DES PORTS ET DOCKS C.G.T.
263 rue de Paris - Case n° 424 - 93514 MONTREUIL CEDEX
Tél. : 01.55.82.89.30 - Fax : 01.55.82.89.29

E-MAIL : contact@portsetdocks.org

Documentation Générale n° 56
Circulaire Générale n° 26

Montreuil,
le 02 juin 2016



Contre la loi Travail le combat continu !

Cher(e)s Camarades,

La Commission Exécutive fédérale s'est réunie le 1^{er} juin 2016 au Havre. Elle a analysé la situation et en a tiré les enseignements.

Tout d'abord, la Fédération félicite l'engagement sans faille des travailleurs portuaires. Elle félicite les syndicats et tous les syndiqués pour les sacrifices dans le combat qui est le nôtre, contre la loi Travail, loi de régression sociale : attaque frontale contre les travailleurs et leurs acquis sociaux.

La Fédération Nationale des Ports et Docks, en lien avec les mobilisations interprofessionnelles, appelle tous les travailleurs portuaires à :

**24 heures d'arrêt de travail le 09 juin
*en grève et en manifestation***

**24 heures d'arrêt de travail le 14 juin
*en grève avec manifestation nationale à Paris
(rendez-vous 12 heures place d'Italie)***

Objectif : 3 500 syndiqués des Ports et Docks dans le cortège de la Fédération.

.../...

La Fédération appelle à participer aux initiatives en territoire.

Le 08 juin, le Bureau Fédéral se réunira afin d'évaluer les suites à donner aux actions des travailleurs.

Nous rappelons que la Fédération invite tous les syndicats à ne pas répondre aux sollicitations des médias (presse écrite, télévisuelle, radiophonique).

La Fédération compte sur le respect, par les syndicats fédérés, quant aux appels et consignes fédérales.

Il en va de la crédibilité de notre combat et de notre Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T.

**Tous unis, solidaires et combatifs
au sein de la Fédération Nationale des
Ports et Docks C.G.T.**

Recevez, Chers Camarades, notre salut fraternel et syndicaliste.

Le Secrétariat

LES RAFFINEURS RECONDUISENT LEUR GRÈVE ! POUR LE RETRAIT DE LA LOI « EL KHOMRI » LA LUTTE DOIT CONTINUER !

Depuis trois semaines, les salariés du raffinage sont dans la lutte en grève 24/24 pour exiger le retrait de la loi antisociale dite « loi travail ».

Après les assemblées générales de ce jour, les raffineries de Grandpuits, Donges et Gonreville ont décidé de reconduire une nouvelle fois le mouvement de grève. Les raffineries de La Mède, Lavéra et Feyzin sont elles aussi toujours dans le mouvement : aucun produit pétrolier ne sort de ces 6 sites, représentant 87 % de la production française. Un nouveau point sera fait mardi avec les salariés.

Honneur aux grévistes, qui ont compris que cette loi El Khomri est la mise en place d'une véritable « mondialisation » et d'une mise en concurrence à l'intérieur de nos frontières, entre les statuts des entreprises qui pourront déroger à la convention collective et au Code du travail !

Hier, la direction de Total a monté une infox, reprise sans vérification par de nombreux médias, affirmant que Donges recréerait. Non seulement la raffinerie n'a jamais été créée mais l'assemblée générale de ce jour vendredi 3 juin avec 95 % des salariés de production qui ont décidé de reconduire la grève à Donges, un taux plus fort que le premier jour, est un camouflet face à ces allégations.

Auramment plus grave est la tentative actuellement en cours de Total d'envisager coûte que coûte un redémarrage à Gonreville et à Donges avec un effectif non-gréviste insuffisant aux minima requis pour assurer la sécurité dans une raffinerie.

La direction du groupe Total veut-elle être responsable d'un nouvel AZF ? Quelle est la réponse des préfets de la République face aux exactions de cette entreprise bâton le car des intérêts privés, et qui n'hésite pas à mettre en danger les populations et les salariés pour assurer ses gigantesques profits ? Qui sera redevable demain devant les riverains en cas de catastrophe industrielle ?

Cette loi travail n'est pas respectable et notre combat est juste.

Nous, salariés du raffinage, faisons et ferons respecter notre droit de combattre cette loi El Khomri par la grève.

En matière d'approvisionnements de carburants, à la pénurie initiale de « panique » largement due à la ruée des automobilistes, se substitue aujourd'hui une pénurie, bien plus profonde et durable, qui est une véritable « selle de produits ». De nombreux dépôts sont vides, devant lesquels les barrages militaires sont devenus inutiles. Le dernier en date étant celui de Saint-Firmin à Lyon.

Les deux seules raffineries en fonctionnement sont alimentées depuis longtemps maintenant par les stocks stratégiques, il ne leur reste que quelques jours de pétrole brut. Une première : des stocks militaires sont mêmes utilisés pour alimenter aujourd'hui les dépôts, du jamais vu ! Cette situation est due tout à la fois à la grève des raffineries que celle dans les installations portuaires du Havre, de Fos sur Mer et de Lavéra.

Le gouvernement ne doit plus s'entêter. Des salariés de plus en plus nombreux nous rejoignent dans la lutte, y compris ceux du secteur public qui ont compris qu'ils seront victimes de cette loi dans un avenir proche, si elle est maintenue. La CFE-CGC annonce elle aussi que cette loi est inutile. Où est la minorité ? Au gouvernement, qui est piétiné par sa frange la plus réactionnaire, et qui s'entête pour des stratégies électorales qui n'ont rien à voir avec le sujet.

Cette situation critique pour la population et l'économie peut être réglée en quelques heures, par le simple retrait de la loi El Khomri.

Nous avons en France un nombre de grèves explosant tous les records, et des initiatives d'action de toutes sortes dans les territoires. Amplifions ce mouvement de fond.

CETTE LOI EST NEFASTE POUR NOUS, NOS ENFANTS, NOTRE SYSTEME SOCIAL TOUT ENTIER !

**LES INTIMIDATIONS ET LES PROVOCATIONS N'Y FERONT RIEN !
LE COMBAT CONTINUE : JUSQU'AU RETRAIT !**



2 juin, 14 juin et 21 juin

**Défendons nos garanties collectives,
le Code du Travail et le Statut.**



**Défendons les secteurs de la santé,
du Médico-social et de l'Action sociale**

Les organisations syndicales CGT et SUD de la Santé et de l'Action sociale appellent les professionnel·les à agir ensemble pour obtenir une amélioration concrète des conditions d'exercice professionnel dans nos établissements, et une prise en charge de qualité pour les patients et usagers.

Cela passe par le retrait de la loi Travail.

Actuellement débattue au parlement, la loi Travail, si elle arrive au bout du processus législatif, dégradera considérablement la situation des salarié·e·s du secteur privé et associatif de la Santé et de l'Action sociale. Par cette loi aura aussi des conséquences pour l'ensemble des agents de la Fonction publique.

Le gouvernement tente d'imposer cette régression sociale, y compris par la force, à une majorité de la population et à la représentation nationale, avec, comme principales conséquences :

- La suppression de la « hiérarchie des normes », et la possibilité d'aller en

dessous du Code du Travail dans les entreprises. Dans le public, ce texte confortera ceux qui n'appliquent pas les textes en vigueur, comme par exemple pour la réduction de l'emploi précaire .

- La remise en cause des Conventions Collectives Nationales, des accords de branche, ce qui conduirait à terme aux mêmes conséquences sur le Statut de la Fonction publique (Etat, Territoriale et Hospitalière) ;
- La facilitation des licenciements économiques ;
- La dérégulation du temps et des rythmes de travail ;
- Etc ...

En nous appuyant sur les mobilisations en cours dans différentes entreprises, nous appelons nos collègues à débattre des modalités d'actions, de la grève et de sa reconduction et préparer en commun la grève du **2 juin** ainsi que la manifestation nationale à Paris le **14 juin**, dans le cadre de la grève interprofessionnelle pour obtenir le retrait du projet de loi Travail.

- 2 juin et 14 juin 2016 -

Nos organisations syndicales participeront à la construction du rapport de force pour la réussite de LA MANIFESTATION NATIONALE A PARIS dans le cadre de la grève interprofessionnelle pour le retrait du projet de loi Travail.

**Cela passe par l'arrêt de l'attaque du gouvernement
contre le secteur hospitalier public.**



Les publications récentes de la loi Santé et du décret sur les Groupements Hospitaliers de Territoire, sans que les représentants des personnels n'aient pu être écoutés, s'attaquent à l'égalité d'accès à la santé sur le territoire et va encore aggraver les conditions d'exercice de

l'ensemble des personnels de nos établissements.

La recomposition hospitalière en cours, avec la loi Santé et la mise en place des GHT doit être stoppée au plus vite !

Cela passe par une meilleure prise en compte des besoins dans le médico-social et des financements à la hauteur des besoins.

Le secteur médico-social est frappé par des désengagements financiers massifs dans de nombreux départements, avec pour conséquence des charges accrues pour les

familles et des coupes budgétaires qui pèsent inévitablement sur les effectifs et les qualifications des personnels travaillant dans ce secteur.

Cela passe par un secteur social qui reçoit les moyens de ses missions et dont les métiers sont respectés.

Dans un contexte où les inégalités s'accroissent et la pauvreté progresse, le secteur social représente un garant essentiel de la solidarité nationale. Le désengagement des financeurs publics, la volonté de standardiser les métiers

impactent le sens même du travail social. Seule une diversité de services et de qualifications professionnelles sont à même de répondre aux besoins des populations les plus vulnérables.

Les organisations CGT, SUD appellent l'ensemble des salarié-e-s et des agent-e-s à s'organiser et impulser en commun, partout, dans tous les établissements, des Assemblées Générales pour débattre et organiser l'action pour :

- Le retrait du projet de loi travail ;
- Le retrait de la loi santé et du décret instituant les GHT ;
- L'augmentation générale des salaires dans le privé et le public ;
- L'amélioration des carrières ;
- Le maintien des 35 heures ;
- L'amélioration des conditions de travail ;
- La résorption de l'emploi précaire, la titularisation de toutes tous les contractuel-le-s dans la Fonction publique
- L'amélioration du statut et des conventions collectives
- L'augmentation des financements de la protection sociale et du secteur de l'action sociale ;
- Le maintien des métiers de l'action sociale ;
- Une meilleure reconnaissance des qualifications ;
- Le maintien de la catégorie active ;
- L'abrogation des ordres professionnels
- Le refus des 22 000 suppressions d'emplois programmées dans les hôpitaux publics et la création des emplois nécessaires à l'exercice de nos missions.

Nos organisations syndicales proposent, en complément de notre participation aux actions unitaires contre la loi travail, une semaine d'action du 20 au 24 juin avec un temps fort le 21 juin 2016 pour d'exprimer notre désaccord dans le secteur de la santé et de l'action sociale et d'agir par des débrayages locaux ou toutes autres initiatives.

20 juin - **21 juin 2016** - 22 juin - 23 juin - 24 juin

Loi Travail

Amplifions Manifestations, Grèves, Mobilisations

Les 7, 9, 12 juin 2016

MANIFESTATION NATIONALE à PARIS

Mardi 14 Juin 2016

Nos vérités :

La Loi Travail, une loi qui ne dit pas son NOM :

La Loi dite Travail c'est la Loi de protection des entreprises et rien d'autre.

Il faut le marteler et le répéter, voire arrêter de parler de Loi travail. L'intitulé exact de cette Loi est le suivant *Projet de loi visant à instituer :*

«de **nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actif-ve-s**».

Ce n'est plus vers un Code du travail protecteur pour les salariés que nous allons, mais vers un code de l'entreprise !

La CGT est d'accord pour donner du poids à la négociation en entreprise ...

Uniquement si c'est pour améliorer le code du travail ou les accords de branche.

Partout on entend dire que cette Loi va donner du poids à la négociation d'entreprise... La CGT n'y est pas opposée dès lors que c'est pour améliorer les conditions de travail des salariés par rapport au Code du travail et aux Conventions Collectives. **La CGT signe actuellement 85% des accords !**

Si c'est pour « négocier à la baisse », pour la CGT ce sera toujours NON !

La Loi Travail pour favoriser l'embauche en CDI ou pour flexibiliser le marché du travail ?

«**Le contrat de travail à durée indéterminée (CDI) est la forme normale et générale de la relation de travail**».

(Extrait des fiches pratiques droit du travail site ministère du travail)

Pourtant 91,9% des déclarations d'embauche concernent un CDD ou une mission d'intérim !

De 2000 à 2012, les déclarations d'embauches en CDD ont augmenté de 76 % !

Et parmi elles, 79 % concernent des CDD de ...moins d'un mois !

La Loi n'est donc pas respectée. La Loi de « protection des entreprises » ne vise qu'à faire de l'usage la Loi !

La Loi Travail initiée et dictée par une commission d'experts !

...Qui Gouverne, qui décide des lois, qui négocie ?

Les Organisations syndicales sont exclues de la négociation dès le 1^{er} article de la Loi... «*Une commission d'experts et de praticiens des relations sociales est instituée afin de proposer au Gouvernement une refondation de la partie législative du code du travail. Elle comprend un nombre égal de femmes et d'hommes*». (Art.1 du projet de Loi)

Désormais la Législation du travail se fera en dehors des règles de la négociation, vive le dialogue social !

Amplifions et renforçons la mobilisation pour exiger le retrait du projet de Loi Travail et l'ouverture de négociations sur les revendications.

Les 7, 9 et 12 juin des manifestations, grèves, rassemblements, initiatives seront organisés et contribueront à faire grandir, consolider le rapport de force en faveur des salariés.

Une votation citoyenne va permettre de consulter, discuter avec des centaines de milliers de travailleurs, de jeunes. Voir le site : <http://votationtravail.fr/>



**Le mardi 14 juin,
grande journée de mobilisation,
de grève et de manifestation**



FÉDÉRATION DES OFFICIERS DE LA MARINE MARCHANDE UGICT

PREAVIS DE GREVE DE 24 h LE 09 JUIN ET 24 h RECONDUCTIBLE LE 14 JUIN 2016 UN APPEL A PARTICIPER A TOUTES LES MANIFESTATIONS

- **CONTRE LE DENI DE DEMOCRATIE AVEC L'UTILISATION DU 49.3,**
- **CONTRE LA CASSE DU DROIT DU TRAVAIL,**
- **POUR LA REVALORISATION ET LA PERENNISATION DE L'EMPLOI
DANS TOUS LES SECTEURS MARITIMES.**

Les aménagements annoncés par le Premier Ministre ne changent pas la philosophie générale du projet qui va nous impacter aussi grandement. La création d'emplois de qualité ne justifie pas la casse du code du travail mais nécessite un changement de politique économique et sociale.

Le texte continue à diminuer et à détruire tous les acquis et droits sociaux des salarié-e-s pour les points suivants :

➤ **L'inversion de la hiérarchie des normes :**

- Les accords d'entreprise pourront être moins favorables que la loi ou les conventions de branche
- Le Dumping social, la concurrence entre salariés

➤ **C'est ce qui permet de travailler plus pour gagner moins :**

- Possibilité de majorer 5 fois moins les heures supplémentaires par simple accord d'entreprises et de moduler le temps de travail sur 3 ans (reculant le déclenchement d'heures supplémentaires)
- Incitation à étendre les forfaits jours avec des modalités de négociation dérogatoires dans les petites entreprises
- Un droit à la déconnexion en trompe l'œil (application au 1^{er} janvier 2018 sans aucune valeur contraignante)
- Possibilité pour l'employeur de modifier les dates de congés payés au dernier moment un pas de plus dans le débordement de la vie professionnelle sur la vie privée en accroissant la flexibilité du salarié

➤ **La facilité des licenciements :**

- Généralisation du chantage à l'emploi avec l'extension des accords de compétitivité aux entreprises sans difficulté économique.
- Ceci permettra d'imposer aux salariés baisse de salaire horaire flexibilité et mobilité, sous peine de licenciement
- Le gouvernement crée ainsi la flexi-précarité
- La réforme des licenciements économiques permet d'écarter le juge

Depuis 1894, plus d'un siècle nous œuvrons à la défense de la profession

➤ **Référendum dans les entreprises à partir de 30% Inacceptable**

➤ **Médecine du travail :**

- La déresponsabilisation des employeurs en matière de santé et de conditions de travail (plus de visite obligatoire)

Le secteur maritime a été le précurseur de la politique low cost qui lamine les emplois, les précarise, démantèle les droits sociaux, afin de nous remplacer par des marins aux conditions sociales, aux salaires, aux droits sociaux très largement inférieures aux marins français.

Par cette grève, La FOMM veut le retrait de ce texte et empêcher de détruire tout ce qui nous protège dans le code du travail actuel mais aussi pour nous dans le maritime.

EN CONSEQUENCE :

**LA FOMM UGICT CGT APPELLE A UNE GREVE
DE 24 HEURES LE 09 JUIN
ET DE 24 h RECONDUCTIBLE A PARTIR DU 14 juin 2016
DANS TOUS LES SECTEURS DU TRANSPORT MARITIME ET A
PARTICIPER A TOUTES LES MANIFESTATIONS**

Jean-Philippe CHATEIL
Secrétaire général de la FOMM UGICT CGT

Le Havre, le 02 juin 2016



IMPORTANT : chaque syndicat devra **établir le cas échéant son propre préavis de grève** pour les secteurs qui le concernent. Chaque syndicat décidera des modalités d'actions qui jugent nécessaire. Attention **au préavis de 5 jours francs.**

Depuis 1894 plus d'un siècle voué à la défense de la profession



COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT

263, rue de Paris - Case 545 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 27 mai 2016

FAPT

Contact presse

Alexandra MEYNARD

06 74 956899.

La CGT-FAPT appelle à poursuivre et amplifier l'action dans le secteur des activités postales et de télécommunications

Les salariés des entreprises du secteur des activités postales et de télécommunications ont une nouvelle fois participé à l'ampleur de la mobilisation du 26 Mai: bureaux de poste fermés, grèves dans les centres financiers de La Poste, grèves et débrayages à Orange ou chez Free, participations aux manifestations sur tout le territoire aux cotés des salariés des autres professions.

Des premières victoires revendicatives ont été obtenues comme à la plate forme courrier de Poitiers où en une journée de mobilisation, les personnels ont gagné une prime de 450€.

D'autres plates formes courrier se réunissent pour décider de l'action et la mobilisation.

De nouvelles mobilisations sont à l'ordre du jour comme dans les agences commerciales SFR (SFD, 5/5) dans tout le pays le 4 juin et aussi le 7 Juin à l'occasion de l'Assemblée des actionnaires d'Orange, le 9 juin dans le cadre de l'action nationale des retraités.

La meilleure réponse à la violence, au mépris et à l'entêtement du gouvernement et du MEDEF passe par l'élargissement du mouvement en cours avec des décisions prises collectivement par les salariés à l'intérieur de leur entreprise pour leur participation à l'action à partir de leurs revendications, pour le retrait de la loi travail et l'ouverture de négociations pour un code du travail du 21^{ème} siècle.

C'est le sens de l'engagement au quotidien

des militants Postiers et Télécommunicants CGT.

La Fédération exprime toute sa solidarité et son soutien à nos camarades qui ont été blessés lors de manifestations ou la distribution de tracts comme à Vitrolles où une militante postière de la CGT a été blessée par un chauffard qui a foncé sur les militants lors d'une distribution de tracts.

Elle rend également hommage au camarade d'EDF tué lors d'un accident de la route alors qu'il se déplaçait sur les différents points de mobilisation le 26 mai et présente ses vœux de prompt rétablissement au secrétaire de l'UL de Cherbourg gravement blessé lors de cet accident.

La CGT FAPT dénonce avec force l'attitude du gouvernement à l'égard du mouvement social et appelle l'ensemble des salariés des entreprises postales et de télécommunications:

- ✓ à participer largement à la votation citoyenne organisée dès le début de la semaine prochaine dans toutes les entreprises du pays,
- ✓ à travailler à des temps forts de convergences de luttes professionnelles et interprofessionnelles par la grève et les manifestations sur tout le territoire dans les prochains jours et notamment le 2 juin
- ✓ à créer la condition de la réussite d'une puissante manifestation nationale à Paris le 14 juin.

Code du travail et statut des fonctionnaires Pourquoi les douaniers doivent descendre dans la rue ?

Les gouvernements qui se sont succédés depuis les années 70 ont toujours opposé le public et le privé, de manière à éviter la convergence des luttes. C'est une nouvelle fois le cas avec la loi "El Khomri".

Malgré la volonté de passer en force par le 49-3 et malgré une répression des mouvements sociaux de plus en plus violente, la mobilisation de plusieurs secteurs d'activité ne fait qu'augmenter. Transporteurs, cheminots, personnels des raffineries, ports et docks utilisent le droit constitutionnel de la grève pour faire entendre la voix des 74 % de français opposés à la casse du code du travail.

Salariés du privé ou du public, nous sommes tous concernés par l'affaiblissement des droits et garanties prévus par le code du travail, véritable socle social républicain.

Douaniers, notre statut est directement concerné et menacé parce qu'une grande partie des articles de cette loi sont relatifs au temps de travail, aux astreintes et aux garanties minimales. Il s'agit de notre partie commune du contrat de travail, qui pour nous, est le statut général et nos statuts particuliers.

Et ce grâce à un nouveau concept, sorti de l'esprit tordu d'on ne sait quel énarque : l'inversion de la hiérarchie des normes. Derrière cette périphrase alambiquée, nos dirigeants dissimulent quelque chose de très simple : **la suppression de la protection de la loi.**

La hiérarchie des normes

Jusqu'à maintenant, aucune négociation, qu'elle soit de niveau ministériel, directionnel ou local, ne pouvait aller en dessous du minimum prévu par la loi. L'inversion de la hiérarchie des normes le permet ! La loi prévoit 35 h, on pourra vous imposer 40 h payées 35, la loi prévoit 25 jours de congés, un autre pourra décider que 20 suffisent... Il suffira de s'attaquer à chaque administration, les unes après les autres, de leur imposer des négociations truquées, avec l'aide de certaines fédérations qui signent tout et n'importe quoi.

Voilà ce qu'est l'avenir de la fonction publique avec la loi "El Khomri" : c'est le début du dépeçage du statut. Pas besoin d'attaque frontale, il suffira de le saborder, direction par direction,

morceau par morceau. Cette loi ouvre la porte à une fonction publique de contrats et à tous ses corollaires : licenciement, précarité, individualisation de gestion, de rémunération, détérioration du service public...

D'autant que la loi dite de déontologie dans la Fonction Publique est déjà un premier pas vers la casse de notre statut...

C'est l'existence même du salariat, du salaire et des droits sociaux qui y sont rattachés qui est menacée.

Nous sommes fonctionnaires et nos enfants, nos amis, sont voués à la précarité à vie avec cette loi. Allons-nous les laisser seuls, mener par procuration notre combat de salariés et de parents ? Alors que la fonction publique est devenue elle aussi un lieu de CDD et de précarité dont ils sont les premières victimes !

Les fonctionnaires que nous sommes avons toutes les raisons d'être dans la mobilisation et les actions décidées par les organisations syndicales pour le retrait de cette loi

Douaniers, nous sommes salariés du public, ne restons pas en retrait de ce mouvement. Nos revendications contre le PSD, véritable destruction programmée de notre métier, ne sont pas antinomiques avec le retrait de cette loi.

Nos missions, nos emplois et notre statut, valent mieux que ça !

Le 14 juin, tous en grève pour le retrait !

Les douaniers, en tant que salariés, ont toute leur place dans les grèves et manifestations contre la loi « travail »



INFORMATION NATIONALE



► inme-cgt.fr

21 juin 2016

GREVE RECONDUCTIBLE A RTE (Réseau de Transport de l'Electricité)

Les agents de RTE ont décidé d'agir en coordination avec les cheminots de la SNCF contre la loi travail et, en interne, contre l'ouverture du capital du RTE et pour une convention collective de haut niveau pour le ferroviaire.

Ainsi, des actions ont eu lieu dans tout le pays, dont des coupures dans une quinzaine de sous-stations SNCF, entraînant des retards dans le trafic fret sur plusieurs lignes SNCF, on peut citer pour exemple les lignes Paris/Clermont, Toulouse/Bordeaux, Perpignan/Montpellier, Laval/Le Mans ou encore Paris/Bordeaux. Des gares ont également été touchées à Toulouse et Miramas.

Des coupures ont atteint des agglomérations, suite à des manœuvres d'exploitation. Des sites de travail de RTE, ce matin sont sans courant, avec des portails bloqués par des véhicules. Une papeterie alimentée directement par RTE dans la région du grand Ouest est également concernée ce matin.

Des banderoles ont été déployées sur plusieurs axes de circulation, un peu partout en France.

La CGT appelle à la grève reconductible contre le projet de vente du Réseau de Transport d'Electricité, pour le maintien de RTE 100% public et 100% EDF.

EDF est prêt à sacrifier sa filiale RTE en la qualifiant d' « actif non stratégique » (!) pour financer sans délai et contre l'avis général les EPR d'Hinkley Point (HPC). La vente de 50% du capital est une opération purement financière, aberrante au regard du rôle central joué par le réseau de transport en pleine transition énergétique.

L'ouverture du capital de RTE, portée par le ministre de l'économie, va au-delà des directives européennes sur la libéralisation et l'ouverture des marchés, et désorganisera encore plus le secteur électrique.

L'arrivée d'autres actionnaires entraînera une hausse du TURPE (Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité) payé par les consommateurs et l'exigence de plus de rentabilité, au détriment de la fiabilité du réseau. RTE, qui investit 1,5Md€ par an, est lourdement endetté et ne peut pas se permettre de baisser ses capacités d'autofinancement déjà insuffisantes pour engraisser de nouveaux actionnaires.

Après l'échec patent de la privatisation des autoroutes, ne faisons pas la même erreur avec les autoroutes de l'électricité !



NON à la Vente de RTE

HE OH ! NOS RETRAITES !

L'UGFF-CGT appelle les retraités à hausser le ton !

Le Gouvernement persiste dans sa politique de régression sociale, après l'ANI, la loi « Macron », avec la loi de casse du code du travail il franchit un pas supplémentaire. Il a utilisé le coup de force du 49-3 pour faire adopter **une loi rejetée par plus de 70 % de la population** et une majorité de députés. Un déni de démocratie !

Beaucoup de retraités sont mobilisés et manifestent avec les jeunes, les salariés et les privés d'emploi pour refuser cette loi.

Cette loi qui a pour objectif de faire « baisser le coût du travail » pour satisfaire le patronat aurait pour conséquence une baisse des cotisations versées aux caisses de retraite, qu'elles soient de base ou complémentaires elles seraient diminuées. Avec cette loi, il y a donc un grand danger pour nos pensions de retraite, et l'avenir de la Sécurité sociale.

Non, les retraités ne sont pas des nantis

Cela fait plus de trente mois que nos pensions sont bloquées hormis le 0,1 % « royalement » accordé en octobre 2015. Beaucoup de retraités ont le sentiment que l'on se moque d'eux et pour cause !

Mais il y a aussi d'autres sujets de préoccupation, nous pouvons qu'être inquiets pour le devenir des pensions de réversion qui risquent d'être prochainement remises en cause, selon les indications du ministère du budget lui-même. Les femmes qui perçoivent les plus petites retraites sont particulièrement concernées.

Le pouvoir d'achat des retraités subit depuis 3 ans une régression sans précédent, par des mesures fiscales particulièrement injustes.

Avec la suppression de la ½ part d'impôt fiscale aux parents isolés ou aux veufs et veuves ayant eu un enfant, ainsi que l'imposition de la majoration de 10 % pour les retraités ayant élevé 3 enfants, les impôts rognent un peu plus le pouvoir d'achat des retraités et beaucoup ont perdu des exonérations en matière d'impôts locaux ou de cotisations sociales.

A cela s'ajoute pour les retraités imposables, la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) de 0.3% instaurée depuis 2 ans.

Pourtant les recettes fiscales existent, pour preuve les quelque 300 milliards d'exonérations d'aides diverses accordées au plan fiscal et social aux entreprises, principalement les plus grandes, sans qu'aucun emploi supplémentaire n'ait été créé, ou les 85 milliards liés à la fraude et l'évasion fiscale ?

Les moyens de se soigner

La loi santé va encore réduire l'offre de soins et fermer des hôpitaux de proximité, alors que les besoins sont grandissants et que le vieillissement de la population suppose une politique volontariste en la matière. Aujourd'hui, trop de retraités hésitent à se soigner par manque d'argent, à cause des dépassements d'honoraires ou n'ayant pas les moyens de se payer une complémentaire santé. Parallèlement, le patronat travaille à la privatisation de l'assurance maladie. La Sécurité sociale, 70 ans après sa création, est toujours une idée moderne qu'il nous faut préserver dans sa conception et reconquérir dans sa gouvernance.

Il est urgent que les revendications des retraités s'expriment fortement partout au niveau local, départemental, régional, par des manifestations et l'interpellation des élus locaux. L'action doit prendre de l'ampleur car seule l'action déterminée peut faire bouger les choses.

Depuis juin 2014, à l'appel des organisations et associations de retraités (CGT, CFE-CGC, CFTC, FGR-RP, FSU, FO, Solidaires, LSR, UNRPA), les retraités se mobilisent de plus en plus nombreux pour le droit de vivre dignement leur retraite.

Dans la continuité des actions menées, un appel commun à une large mobilisation des retraités dans les territoires est lancé pour exiger :

- l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités par un rattrapage immédiat de 300 € par mois ;
- l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen et non sur les prix ;
- aucune pension inférieure au Smic pour une carrière complète ;
- le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1^{er} janvier de l'année, prenant en compte l'évolution des salaires ;
- le maintien de l'intégralité des pensions de réversion ;
- le rétablissement de la demi-part fiscale.

À l'appel des organisations et associations de retraités

Le 9 juin 2016

Rassemblements, manifestations unitaires dans toute la France

**L'UGFF appelle ses organisations, les actifs et les retraités,
à s'investir pleinement dans la réussite de cette action.**

**Les retraités de la Fonction Publique de l'Etat, comme l'ensemble
des retraités ont des raisons d'agir pour le droit à vivre
dignement leur retraite.**



Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT

Communiqué fédéral

Depuis le mois de Mars la Fédération Nationale des Syndicats de transports CGT s'est engagée dans la mobilisation et l'action pour le retrait de la loi travail.

Le secteur du transport routier marchandises a démontré que la lutte paie avec l'annonce du recul du gouvernement sur le déclenchement et le paiement des heures supplémentaires, et donc la non inversion de la hiérarchie des normes.

La lucidité des camarades routiers les a conduits à continuer l'action qui s'inscrit dans le communiqué du CCN du 24 mai qui appelle tous les syndicats à poursuivre et amplifier la mobilisation, dont l'enjeu national est bien le retrait total de la loi travail.

C'est donc maintenant que nous devons renforcer le rapport de forces. L'annonce de la grève reconductible à la RATP, faisant le lien avec des revendications d'entreprise, participe pleinement à cela.

L'élargissement du mouvement social est de la responsabilité de toute la CGT dans tous les champs professionnels et en territoire, par l'engagement de nos militants, élus, mandatés et syndiqués.

Pour gagner la mobilisation générale des salariés et des citoyens la FNST CGT appelle à la suite des manifestations de ce jour :

- à engager le débat avec les salariés lors d'assemblée générale pour poursuivre et décider de la grève reconductible,
- à participer aux initiatives nationales et régionales et interprofessionnelles d'ici le 14 juin,
- à amplifier l'ancrage des luttes dans l'entreprise,
- à faire du 14 juin une journée de grève et de manifestation nationale à Paris d'une ampleur jamais égalée.

Dans le cadre du respect de la démocratie une votation citoyenne sera organisée par la CGT dans tout le pays afin que l'opinion publique puisse s'exprimer au regard du diktat du gouvernement qui, par le recours au 49.3, a pris en « otage » les citoyens.

Ce droit d'expression nous permettra de manifester notre opposition à la loi travail pour imposer un code du travail du XXI^{ème} siècle.

La résistance continue la victoire est au bout de la lutte.

Montreuil, le 26 mai 2016